POLE NAUTIQUE DE SAUMUR

CONTRAT DE PRESTATION

COORDONNEES DU CLIENT			
Nom:Prénom:			
Email:			
Adresse Principale:			
Code postal:			
•			
Lieu de séjour (facultatif) :			
PRESTATIONS			
Date et heure de départ : / àh Date et heure de	e retour : / àh		
Parcours kayak sans encadrement:			
Transport du matériel : □Oui □Non Transport des personnes : □Oui □Non			
Activité encadrée :			
Autre prestation :			
TARIFS (Réductions non cumulables)			
□Tarif groupe -15% □Tarif Carte Cezam -10%	Mode de règlement		
Enfant : Enfant(s) X€ =€	Cadre réservé au secrétariat		
Adulte : Adulte(s) X€ =€	CB€ Espèce€		
· <i>,</i>	CHQ€ CHQ vacances€		
` ,	Coupon Sport€		
` '	Informations		
-15 % groupe à partir de 8 Total :€ -10% Carte Cézam			
-10% (Etudiants/chômeurs Acompte :€ sur présentation d'un justificatif et			
sur présentation d'un justificatif et carte d'identité) Total:€			
Règlen	nent		
1/ Règles de sécurité :	icit		
- Savoir nager 25 mètres pour les mineurs de moins de 16 ans, 50 r	nètres pour les plus de 16 ans et être apte à s'immerger		
- Ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité.			
- Ne pas se baigner en Loire.			
- S'engager à porter le gilet de sauvetage, et des chaussures fermées.			
- Ne pas s'aventurer à pied sur les bancs de sable.			
- Ne pas consommer d'alcool, ni avant, ni pendant la pratique de l'activité.			
2/ Consignes de navigation :			
- Naviguer dans le chenal balisé quand il est tracé (en descendant, vert à gauche et rouge à droite).			
- Tout arrêt, bivouac, barbecue, sont strictement interdits sur les gr	èves, bancs de sable, îles et îlots, par un arrêté préfectoral.		
- Respecter les autres utilisateurs.			
3/ Conditions de location :			
- Le PNS ne répond pas des accidents résultant de la conduite des locataires, l'exception			
de ceux qui trouvent leur source dans la responsabilité de l'organisateur Chaque participant est un membre temporaire de l'association : Le tarif, incluant l'adhésion (jusqu'au 31 octobre de l'année en cours			
donne droit à une réduction sur les prochains parcours pour la saison en cours), un Titre Canoë Tempo (assurance MAIF/FFCK)			
validité pratiquant : 1 jour (heure de délivrance jusqu'à minuit).			
 Le matériel est placé sous la sauvegarde de l'utilisateur qui sera responsable des dégradations ou pertes causées. 			
- Les réparations seront facturées : pagaie : 25€, bidon : 35€, gilet :	40€. bateau : 150€.		
- Les canoës-kayaks sont loués avec pagaies et gilets de sauvetage.			
- Toute réservation sera accompagnée d'un acompte de 30 % qui reste acquis au PNS, en cas d'annulation par le fait du			
locataire.			
 Le PNS se réserve le droit d'annuler sans indemnité toute descente si: les conditions météorologiques la rendent dangereuse (les acomptes versés seront remboursés). 			
- les participants présentent un état d'ivresse manifeste (les acomptes versés ne seront pas remboursés).			
Le responsable du groupe reconnaît avoir lu ce règlement et que chaque participant en a été informé.			
Fait à Saumur le / / Signature du	client précédée de la mention « lu et approuvé » :		

Les participants reconnaissent avoir lu ce règlement et avoir été informé des consignes

NOM	PRENOM	SIGNATURE	AGE